

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

7 septembre 1995 – n° 1224
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Un départ qui doit en cacher d'autres

Otto Stich est parti comme il est venu, par surprise. Imposé aux socialistes par la majorité bourgeoise de l'Assemblée fédérale, à la suite d'une peu reluisante cabale nocturne et pour contrer l'entrée de la première femme au gouvernement, il s'en va sans crier gare. On s'attendait bien sûr à son départ; son âge et sa longue présence au Conseil fédéral justifiaient une retraite bien méritée. Mais quant à jeter l'éponge à trois semaines des élections fédérales et deux mois avant le renouvellement de l'exécutif, il y a un pas. En tacticien chevronné, Otto Stich a osé le franchir. En effet, la justification plausible de sa démission-surprise – refus de défendre un budget inacceptable – n'exclut pas le calcul: coincer le camp bourgeois en empêchant toute velléité de remettre en question la formule magique, et donc assurer le siège socialiste; ou, dans le cas contraire, ériger les socialistes en victimes de l'arrogance de la droite et les faire bénéficier d'un bonus électoral certain.

Déjà les médias se passionnent pour la succession et valsent les noms des papables. Prétexte rêvé pour délaissier une campagne électorale terne, toujours prête à déraiper sur le thème facile de la xénophobie; une possibilité inespérée de retrouver ce léger frémissement de la passion que s'autorise le système politique suisse à ces occasions, lui d'ordinaire si austère, si lisse.

Pourtant le coup du ministre des finances risque bien de détourner l'attention de l'essentiel. Non pas la recomposition politique du Conseil fédéral, comme le croient les tenants d'un gouvernement plus homogène, lisez débarrassé de l'hypothèque socialiste. Dans un régime de démocratie directe, il est tout bonnement sot de rêver à améliorer l'efficacité de l'autorité exécutive en excluant un partenaire important. Non, ce dont il s'agit, c'est bien des conditions de fonctionnement de cet exécutif.

Otto Stich a décidé de partir sans en débattre préalablement ni avec ses collègues ni avec son parti. Solitaire et têtus jusqu'au bout. Or une vacance unique, quand on sait la somme des critères (domicile, parti, langue, région) auxquels devra satisfaire le ou la nouvelle élue-,

restreint considérablement le choix de l'Assemblée fédérale. Des départs simultanés auraient élargi ce choix et facilité une redistribution des départements. Certes le magistrat soleurois n'a fait que se conformer à un usage établi: un conseiller fédéral choisit librement la date de sa démission; son parti ne lui force pas la main pas plus que le parlement ne lui retire sa confiance.

Or, aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin des meilleurs au Conseil fédéral; non pas les plus brillants et les plus bardés de diplômes, mais celles et ceux qui manifestent une capacité élevée de travail, de conduite d'une administration, de vision prospective, de négociation et de communication, une volonté de travailler en équipe. Sur la base de ces exigences, on serait en droit de souhaiter le renouvellement de plus de la moitié du Conseil fédéral en décembre prochain. Il n'est plus tolérable que le gouvernement se constitue aléatoirement, au gré de départs imprévisibles et selon des critères limitatifs tels qu'ils n'offrent pas une garantie suffisante de qualité. L'intérêt personnel des conseillers fédéraux et celui de leur parti doivent faire place à l'intérêt public.

A cet égard, la fonction et la responsabilité des partis gouvernementaux sont aussi importantes que négligées. Pourquoi les formations politiques les plus importantes ne se concerteraient-elles pas, ainsi qu'avec leurs représentants à l'exécutif, pourquoi ne feraient-elles pas comprendre à leurs élus que le temps est venu de passer la main? Il s'agirait aussi, pour les partis gouvernementaux, de travailler plus activement et plus régulièrement à la définition de priorités et de solutions communes.

L'érosion régulière des partis gouvernementaux au fil des législatures n'a pas d'autre cause que la perception par l'électorat de cette permanente démission. Et ce ne sont pas les tentatives, à gauche comme à droite, de durcir les positions et de singer les extrêmes qui renverseront la tendance. A tous ces titres, le départ d'Otto Stich devrait signifier la fin d'une époque.

JD

L'obstiné, de la lie à l'éloge

(yj) Les 11-12 février 1984, une quarantaine de jours après son entrée en fonction, Otto Stich comparait devant un Congrès extraordinaire du Parti socialiste suisse, une assemblée exceptionnellement nombreuse et houleuse qui tangua deux jours durant entre la sortie du Conseil fédéral et le partage des responsabilités gouvernementales. Le 2 septembre 1995, une soixantaine de jours avant de quitter ses fonctions, Otto Stich recevait le vibrant hommage d'un Congrès beaucoup moins extraordinaire du PSS, réconcilié dans une «standing ovation» du plus bel effet.

La patience tranquille

Entre la lie bue dans les premiers mois et la reconnaissance élogieuse et unanime des dernières semaines, il y a le même petit sourire entendu, la même assurance d'avoir raison, la même patience tranquille, la même obstination surtout. Car il en fallait, de l'obstination, pour traverser les tempêtes des déficits croissants de la Confédération, des ajustements structurels du FMI, des interminables débats sur les placements fiduciaires (qu'il aurait tant voulu imposer), sur les recettes affectées (qu'il aura détestées comme tout grand trésorier), sur les dépenses opportunistes (idem) ou sur les formes de la fiscalité indirecte (dont il aura bien dû admettre qu'elles ne sont pas forcément antisociales).

De l'obstination, Otto Stich en avait déjà montré comme conseiller national; pendant cinq législatures, de 1963 à 1983, il n'avait cessé de traquer les subventions de l'habitude et les dépenses «politiques», s'en prenant tout spécialement, comme lobbyiste de Coop et en harmonie avec l'indépendant Walter Biel qui représentait les intérêts de la Migros, aux aberrations croissantes d'une politique agricole toujours plus coûteuse. Le paradoxe aura voulu que les nouvelles Chambres élues en automne 1983, sans doute les plus «vertes» de l'après-guerre, propulsent au Conseil fédéral, ce fameux 7 décembre, un détracteur farouche des prix agricoles surfaits et un ennemi juré du compte laitier, des protections douanières, du fromage exporté à grands frais et des vins trop chers.

Pour la promotion des femmes

S'agissant de barrer la route à une première conseillère fédérale socialiste, les comploteurs de la dernière nuit n'ont pas eu le temps de réfléchir. Dans leur précipitation, les stratèges bourgeois n'ont pas prévu les effets de l'obstination de l'imperturbable Otto Stich, intelligent comme un prince et matois comme un paysan.

Seule faille dans le système Stich; cette maudite réputation de «ladykiller», définitivement acquise en moins d'une minute, le

temps d'une phrase du «bon docteur» André Gautier, proclamant élu au premier tour l'obscur-rival-de-la-brillante-Lilian-Uchtenhagen. Pour effacer l'affront fait aux femmes et par conviction sincère, Otto Stich aura certainement fait le maximum pour la promotion des femmes – et des socialistes – dans l'administration fédérale. Sans d'ailleurs trouver toujours la juste récompense de ses continus efforts: la Caisse fédérale d'assurance, à la tête de laquelle il se sera obstiné – encore – à nommer des femmes, lui vaut présentement la première commission d'enquête parlementaire de son passage au Bernerhof.

Habité par la passion des finances publiques, Otto Stich quitte le Conseil fédéral pour désaccord professionnel. Obstiné mais pas fou, il lâche prise entre la confection d'un budget qu'il désapprouve et sa défense qu'il ne pense pas pouvoir assumer. Dernier coup de bâton dans la fourmilière fédérale. Et dernier coup de chapeau au meilleur gérant des finances fédérales de ces dernières décennies. ■

Drôles de démocrates

(vb) Les Démocrates suisses (DS, ex Action nationale) viennent donc de lancer une nouvelle initiative «contre la surpopulation étrangère». Si l'immigration n'est pas stoppée, lance leur porte-parole, le conseiller national zurichois Jean-Jacques Hegg, dans l'habituel jargon xénophobe fait d'amalgames, la Suisse se transformera en «une gigantesque agglomération multiculturelle privée d'un arrière-pays vert». Pour les DS, leur nouvelle initiative va plus loin que celle, concurrente, du comité formé de membres du PRD, de l'UDC, de l'Union démocratique fédérale et des DS, dite «pour une réglementation de l'immigration», car elle empêcherait que pour chaque étranger naturalisé, on autorise un autre étranger à s'établir en Suisse! Voilà le fond de la pensée des DS dévoilé. Pour eux, un naturalisé n'est pas un Suisse et ne le sera jamais. Les DS donnent à lire ainsi leur mépris des règles du droit démocratique. Rien d'étonnant, lorsque l'on se penche sur les caractéristiques idéologiques des anciens mouvements xénophobes et singulièrement de l'Action nationale. Une idéologie se révélant ethnocentriste, à la symbolique unitaire, parce qu'elle fait référence exclusivement à la Suisse des origines et jamais au fédéralisme. Une idéologie gommant l'édification pierre par pierre de la Suisse, qui aboutit finalement à un système pluriculturel, plurilinguistique, dont la finalité est la tolérance envers les minorités.

*Intelligent
comme un prince
et matois
comme un paysan*

Le niveau de vie des retraités

Une enquête française jette le trouble et brouille les images sociales traditionnelles. Elle préfigure une autre politique.

FINANCEMENT DE L'AVS

Les partis gouvernementaux, participant aux entretiens de Watteville, ont entendu une communication de Ruth Dreifuss sur le financement de l'AVS, qui ne contredit pas, à un détail près (l'utilisation des intérêts du fonds de réserve), sa fameuse lettre ouverte «aux femmes et aux hommes que préoccupe l'avenir de l'AVS».

La donne est la suivante:

1995: recettes et dépenses s'équilibrent à 24,5 milliards.

1995-2000: équilibre grâce à l'adjonction des intérêts du fonds de réserve.

2000-2005: l'équilibre exigera qu'il soit fait appel au 1% de TVA dont le principe est inscrit dans la Constitution.

2005 et au-delà: il faudra prévoir de nouvelles ressources. Lesquelles? Prélèvement sur les salaires (+0,8%) ou autre financement. La 11^e révision qui devrait entrer en vigueur au plus tard en 2005 tranchera.

Dans le court terme, il faudrait pouvoir disposer en 2000 du 1% supplémentaire de TVA (1,7 milliard en francs 1995).

(ag) Comment vivent-ils, ceux qui entre 60 et 65 ans se sont retirés de la vie professionnelle? La réponse spontanée est: plus chichement. Chacun sait que la retraite n'est qu'un pour-cent (entre 50 et 60) du salaire; le cumul caisse de pension et AVS ne peut dépasser le salaire ancien, des déductions dites de coordination y veillent. Enfin les veuves, nombreuses, vu l'espérance de vie des femmes, ne touchent le plus souvent que le 50% de la retraite modeste du couple. Dès lors, un titre comme celui du *Monde* (23 août) surprend: «Le niveau de vie des retraités dépasse celui des actifs». C'est pourtant la conclusion d'une étude présentée par la revue *Economie et statistique*, dont la conclusion est rapportée: «Les personnes âgées sont un peu plus aisées que la moyenne».

Quelles explications de ce décalage entre la perception intuitive et l'enquête statistique? (en laissant de côté les différences nationales liées au régime social.

- On a assisté à une amélioration progressive des rentes. La généralisation du second pilier déploie ses effets. Entrent en retraite les générations de la période de haute croissance qui ont connu des salaires et éventuellement une épargne liés à la prospérité.

Mais cette première explication appelle le correctif classique: une moyenne peut occulter des chiffres très bas. L'AVS complémentaire révèle en Suisse des poches de pauvreté, notamment chez les femmes âgées, qui cumulent les handicaps d'une sécurité sociale imparfaite à ses débuts et d'un régime discriminatoire pour les femmes, qui vient seulement d'être corrigé.

- A l'âge de la retraite, les charges familiales sont réduites. Beaucoup de retraités bénéficient en revanche d'un patrimoine qui corrige le décalage entre la retraite et le revenu d'activité.

- Le retraité est libéré des retenues sur salaire qui représentent (AVS, chômage, LPP) près de 15% du revenu brut.

- Il bénéficie d'une organisation de son temps libre source d'économies (vacances en dehors des périodes à prix haute saison, bricolage, etc...) Les renouvellements imposés par la mode ou la dernière technologie sont pour lui moins impérieux.

Quelle politique?

Le niveau de vie moyen des retraités, égal ou supérieur à celui des actifs, va inévitablement poser un problème au moment où le financement de l'AVS exigera des efforts accrus (cf. marge). Certains y trouveront prétexte à remise en cause de l'effort social.

C'est l'occasion de reprendre le débat et les thèses que nous défendons ici.

- Il faut d'abord renforcer les moyens ciblés qui permettent d'absorber les poches de grande pauvreté. Actuellement apparaissent les «retardataires» ou les oubliés de la période de prospérité, demain passeront dans les rangs des inactifs pauvres les exclus ou marginaux de la société à deux vitesses qui se dessine.

- Le revenu réel des retraites ne saurait être remis en cause. Ceux qui en bénéficient «ont fait leur part» qui leur permet légitimement d'y avoir droit. La règle de bonne foi se respecte aussi entre les générations.

- En revanche, les retraités devraient contribuer au financement de la sécurité sociale dont ils profitent. Certes ils le font partiellement à travers la fiscalité, mais ils pourraient participer directement, par exemple à l'assurance-chômage. On objectera que les retraités sont à l'abri de ce risque, ils n'ont donc pas besoin de s'en protéger. Mais ce serait cela, précisément, la solidarité. Beaucoup d'actifs qui n'ont guère à redouter le chômage cotisent sans réticence. D'autres part le chômage change de sens: il n'est plus seulement un accident individuel contre lequel on se prémunit, il est un fait social, permanent, qui exige une autre organisation et répartition du travail et du temps libre, dont la retraite est précisément un des éléments.

C'est un changement fondamental d'optique. La vie active, jusqu'ici, imposait sa marque centrale. Le schéma dominant était: formation, exercice du métier, retraite considérée comme un salaire différé. Mais aujourd'hui la vie non-active professionnelle, y compris la formation, est aussi longue que la vie professionnelle. La redistribution des ressources sociales est donc appelée inéluctablement à une révision profonde. ■

Rappelons la polémique allumée en 1976 par le nouveau billet de 100 francs (le Borromini) par *Peuple et Patrie* le journal de l'Action nationale, relayant la question de l'ex député AN Valentin Oehen au Conseil national: «Tout en reconnaissant l'idée géniale de la valeur en relief destinée aux aveugles, nous sommes étonnés d'y voir reproduite l'œuvre d'un architecte italien». Un Tessinois est ethniquement assimilé à un Italien dans la logique totalitaire des xénophobes (on peut relire Théodore Adorno, *The Authoritarian personality*, Ed. W.W. Norton & Company, New-York, 1969). ■

Abaissons le coût de la vie

Le débat politique se résume souvent à un dialogue de sourds. Affirmations et propositions ne constituent pas tant les éléments nécessaires d'une solution acceptable par une majorité qu'ils ne sont des signaux destinés à attirer l'attention et à séduire le public. Exemple récent.

(jd) Le président d'Asea Brown Boveri (Suisse), Edwin Somm, membre du parti radical, se prononce pour une réduction des salaires, compétitivité de la Suisse oblige. Le parti socialiste suisse, par voie d'annonce dans la presse – la campagne électorale est ouverte –, rejette fermement cette demande. A la suite de quoi le patron de la multinationale helvético-suédoise, dans une lettre adressée à Elmar Ledergerber, conseiller national socialiste zurichois, se plaint d'avoir mal été compris. Et de préciser sa position dans *Blick*: en deux ans, il s'agit d'abaisser le coût de la vie en Suisse de 30% pour parallèlement réduire les salaires. Ainsi l'économie helvétique gagnerait en capacité concurrentielle sans que les salariés y laissent des plumes.

Réplique de Ledergerber dans une lettre ouverte publiée dans le *Service de presse* du PSS (18 août). Réduire le coût de la vie? D'accord, mais pas si brutalement. Mettons-nous autour d'une table pour examiner les possibilités concrètes de cette réduction:

- Le niveau des loyers tout d'abord, plus élevé en Suisse qu'ailleurs: prix du terrain, coût de la construction, taux hypothécaire y contribuent. Or dans ce domaine les socialistes butent régulièrement sur l'opposition des radicaux. Pourtant les industries exportatrices auraient tout intérêt à ce que les salariés

disposent de logements à des prix raisonnables, puisque la charge du loyer pèse dans les revendications salariales.

- Le prix des denrées alimentaires ensuite. Alignons-nous sur les prix européens. Les subventions publiques ainsi libérées pourraient être affectées intégralement au soutien de l'agriculture écologique, d'où abaissement du coût de la vie et allègement de la charge sur l'environnement. Allons convaincre ensemble le conseiller fédéral Delamuraz.

- L'automobile à faible consommation d'essence et une taxe sur les véhicules calculée selon l'impact sur l'environnement sont bientôt là, espérons-le. Pour ce qui est du prix des voitures et des pièces de rechange, les importateurs jouissent encore d'une rente de situation. Alors, persuadez vos amis politiques de lutter efficacement contre les cartels.

- La défense nationale enfin. Elle ne pèse pas seulement sur le budget de la Confédération, mais induit aussi des coûts indirects, notamment pour les entreprises. Expliquons ensemble à Kaspar Villiger qu'une armée allégée peut tout aussi bien remplir sa mission.

Et Ledergerber tient en réserve d'autres propositions concrètes propres à abaisser le coût de la vie, à discuter avec le président d'ABB Suisse. A quand le dialogue, à la place de déclarations fracassantes dans les médias? ■

REPÈRES

Un arrêté d'application provisoire a été adopté par le Conseil d'Etat, qui devra être remplacé au 1^{er} janvier 1997 par une loi d'exécution. L'arrêté prévoit que le juge de paix du Cercle de Lausanne statuera pour l'entier du canton.

L'exclusion de la détention préparatoire, telle qu'elle est prévue dans la Loi sur les mesures de contrainte est justifiée par l'absence de lieux appropriés de détention et par la volonté de faire un usage modéré de ces nouvelles possibilités de détention administrative (...). (Extraits du communiqué de presse, Office cantonal de l'information, 31.8.95).

Mesures de contrainte

(pa) Il y a dix mois, DP (voir n° 1192) exprimait sa forte réticence à l'égard des mesures de contrainte contre les étrangers. La loi est entrée en vigueur le 1^{er} février 1995. Dans plusieurs des cantons où elle a été appliquée rapidement, elle a donné lieu à des abus que le Tribunal fédéral corrige efficacement l'un après l'autre, suivi maintenant par le Tribunal administratif genevois. En particulier le canton de Zurich, pour lequel la loi fédérale a été élaborée en raison des débordements du Letten, l'a appliquée avec une rigueur atteignant l'inconstitutionnalité.

Le canton de Vaud, presque aussi hostile à la loi que le monde politique genevois, a choisi de temporiser. Aucune mesure de contrainte n'a été prise à ce jour. Comme cela devenait gênant, le Conseil d'Etat, interpellé par un député au Grand Conseil, vient d'adopter un arrêté provisoire d'application minimaliste. Il en résulte notamment l'exclusion de la détention préparatoire, l'interdiction de la détention des mineurs, l'obligation de soumettre la détention à une autorité judiciaire dans les 24 heures (au lieu

des 96 prévues par la loi fédérale), un véritable appel au Tribunal cantonal permettant la reprise complète de l'instruction, la possibilité d'une réclamation au Tribunal cantonal contre les modalités de la contrainte, l'imposition d'un défenseur d'office au bout de trente jours au maximum. A vrai dire certaines de ces cautions dérivent des directives du Département de la justice, de la police et des affaires militaires, et non de l'arrêté, ce qui étonne. Mais le résultat est là, et il est bon.

Ainsi appliquée, la loi fédérale est à peu près lavée de ses souillures contraires au Droit humanitaire et à la Constitution. Alors, n'aurait-il pas été plus simple et économique de corriger les vices de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers? On aurait épargné du travail aux administrations fédérales et cantonales, au Tribunal fédéral et aux tribunaux administratifs, et surtout épargné des souffrances aux étrangers contraints, à Zurich, Berne ou Genève.

Mais on n'aurait pas assouvi les pulsions démagogiques des lutteurs de la droite extrême. On saura dans cinquante ans si Arnold Koller a bien joué. ■

L'art d'accommoder les restes

REPÈRES

Les projets tels que votés par le parlement sont censés être rentables. Les conditions de financement prévues dans l'Arrêté sur le transit alpin en témoignent.

1. La Confédération met à la disposition des CFF et du BLS les moyens financiers nécessaires, sous forme de crédits de construction.

2. Les crédits de construction sont accordés au taux d'intérêt coûtant des emprunts de la Confédération: les intérêts sont imputés au crédit de construction.

3. Dès la mise en exploitation d'un tronçon, les crédits de construction, y compris les intérêts cumulés, sont consolidés en prêts à intérêt variable, remboursables en 60 ans.

4. Le taux d'intérêt des prêts de même que les autres modalités sont réglés par une convention entre le Conseil fédéral et les entreprises de chemins de fer; les intérêts des prêts doivent couvrir les taux d'intérêt coûtants des emprunts de la Confédération.

5. Les prêts provenant du produit des droits d'entrée sur les carburants et mentionnés au titre de crédit de construction figureront dans la provision pour la circulation routière.

(*pi*) Ne dites pas à la maman d'Adolf Ogi qu'il est conseiller fédéral. Elle le croit vendeur de voitures et elle n'est pas la seule. Il faut dire qu'il en a l'allure et les manières: vous croyez acheter deux Mercedes pour le prix d'une seule... et vous vous retrouvez avec une VW Golf. Voyez Rail 2000: on nous promettait pour trois fois rien des liaisons ferroviaires directes et régulières entre Le Locle et Fribourg et on se retrouve avec des bus pour desservir les Montagnes neuchâteloises. Voyez les transversales alpines: la Suisse entière devait profiter d'un investissement qui sera finalement limité à sa seule fonction de base: assurer le transit des marchandises à travers un tunnel alpin. Il faudra nous méfier, si Adolf Ogi se retrouve à la tête du Département militaire fédéral, qu'il ne cherche pas à nous faire passer des cerfs-volants pour des avions de combat.

La baudruche se dégonfle

L'histoire des transversales alpines ne fut qu'une grande partie de bluff dont on mesure aujourd'hui les conséquences. Le parlement, saisi du projet, a commencé par le gonfler démesurément afin d'en faire profiter toutes les régions du pays. Il avait été encouragé à cet exercice par le Conseil fédéral qui avait lui-même prévu deux transversales, pour des raisons politiques, alors qu'une suffisait à satisfaire les besoins. On a feint de croire que ce projet gonflé serait rentable et que des prêts de la Confédération et une partie du produit des droits de douane sur les carburants suffiraient à les financer. Les députés ont voté la tête dans le sac, suivis par le peuple. L'aspect européen de l'engagement – on était à quelques mois du fameux 6 décembre – n'a pas favorisé l'esprit critique.

Dans le même temps, Adolf Ogi vendait son projet à l'Union européenne et l'inscrivait jusque dans ses moindres détails dans l'Accord sur le transit conclu avec Bruxelles. Il aurait alors suffi d'indiquer des objectifs: tant de convois transportés dans telles conditions et en tant de temps; mais nous avons promis de réaliser deux axes, l'un au Gothard l'autre au Lötschberg, dont les premiers éléments devront être ouverts au trafic en 2005.

On redimensionne...

On connaît les épisodes plus récents: « désolidarisation » du Département des finances face aux besoins cumulés de financement des projets ferroviaires, redimensionnement, recherche de nouveaux modes de financement par une taxe supplémentaire sur les carburants et nouveau paquet «géo-politiquement correct» qui sacrifie la Suisse orientale, mais semble préserver

la Suisse occidentale. Illusion: le Lötschberg est soit reporté soit amputé d'une voie et le raccordement au réseau TGV, déjà inscrit dans l'arrêté sur le transit alpin (et dans celui sur Rail 2000...), est soumis à votation. De ce rappel historique retenons deux engagements:

Le peuple, l'Europe

- Le premier engagement est pris devant le peuple. Celui-ci a voté pour deux tunnels, l'intégration au réseau européen et des mesures en faveur de la Suisse orientale et occidentale. Il a voté sur un mode de financement – qui s'est par la suite révélé irréaliste. Un ministre devrait tomber, mais il sera, au pire, muté chez les militaires.

- Le deuxième engagement est européen. L'Accord sur le transit prévoit, en plus des tracés, des échéances. On ne s'est pas fait faute de le rappeler au moment du vote sur l'Initiative des Alpes. On l'oublie quand c'est le Conseil fédéral qui envisage de le violer.

Rien n'empêche de modifier le projet initial, de revoir les priorités et les modes de financement. Mais cette opération ne peut se faire en ignorant ces deux engagements. Cela signifie qu'il faudra revoter et qu'il faudra renégocier avec Bruxelles. Tentons, en gardant ces contraintes à l'esprit, de redéfinir quelques principes qui devraient guider la conduite de ce dossier.

Le premier principe est celui de l'utilité. Des investissements de cette importance ne doivent pas être consentis dans le seul but d'être équitablement répartis sur une carte de géographie. Ils doivent avant tout répondre à un besoin. A cette aune-là, on peut à coup sûr affirmer que l'aménagement, pour l'heure, d'un seul axe de transit est suffisant.

Le deuxième principe est celui de l'équité. Quel que soit le tunnel choisi, il favorisera, côté nord, des régions parmi les mieux équipées de Suisse. Et, dans les deux cas, les axes de développement sont en gros nord-sud. Il est donc juste, dans une politique à long terme, de prévoir des investissements en infrastructures de transport dans d'autres régions du pays et sur un axe ouest-est. Mais ces investissements doivent répondre au principe suivant, qui est celui de la priorité.

Nous l'avons déjà dit, il n'est pas prioritaire, pour la Suisse romande, de voir se percer le tunnel du Lötschberg. Il en irait différemment si un aménagement du Simplon était prévu et si l'Italie prenait le relais sur son territoire. Mais nos voisins du sud préfèrent favoriser la liaison Turin - Lyon, qui a l'avantage d'être intra-communautaire. Ce dont les Romands ont besoin, c'est de développer les transports publics pour le trafic

Ruth à Plans Fixes

(vb) Le film de la série Plans fixes* consacré à Ruth Dreifuss vient d'être présenté à Genève et à Lausanne, en présence de la conseillère fédérale, de rouge vêtue. Invités et amis étaient venus nombreux découvrir ce portrait filmé, sans retouches, puisque enregistré sans reprise ni coupure, c'est la règle de Plans fixes.

Le minimalisme du jeu de la caméra répond à la vision politique et humaine de Ruth Dreifuss, empreinte d'humilité face à sa fonction – sa tâche, dirait-elle, dont elle se sent redevable devant les citoyens.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Philippe Abravanel (pa)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Pierre Imhof (pi)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Daniel Marco
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Trajectoire atypique

Comme l'a rappelé la syndique de Lausanne, dans ses quelques mots de bienvenue, le pouvoir, Ruth Dreifuss ne l'a pas cherché. La conseillère fédérale dit qu'elle a été déposée là par une vague. Belle image féminine pour cette femme chaleureuse, dont l'austère noir et blanc des images ne rend pas toute l'aura. Féminin aussi, l'itinéraire de Ruth Dreifuss, à une époque où, dans les familles, on poussait davantage le garçon que la fille à faire carrière, même si elle a grandi dans une famille juive, unie, où «chacun était fier de l'autre». C'est donc adulte, alors qu'elle est secrétaire, qu'elle entreprend des études universitaires, pour comprendre les mécanismes économiques, assimiler le droit du travail, pour gagner cette ouverture sur un monde social, solidaire puis politique, qui sera son chemin.

La philosophie politique est toute simple: réformisme, qui implique patience, écoute, modestie. Le projet quotidien consiste à «travailler à être quelqu'un de bien», explique

●●● régional et d'agglomération (hélas oublié par le groupe de travail fédéral qui propose un redimensionnement et un rééquilibrage du projet alpin); c'est de se raccorder au réseau à grande vitesse européen, sans faire une fixation sur l'axe Mâcon - Genève; c'est aussi, bien sûr, d'achever la réalisation partielle de Rail 2000, notamment entre Genève et Lausanne; c'est encore d'améliorer la qualité et la rapidité des relations avec la Suisse alémanique, toujours dans le cadre de Rail 2000, que ce soit par la ligne du pied du Jura ou celle passant par Fribourg.

On a beaucoup entendu, jusqu'à maintenant, les Romands crier à la trahison pour protester contre l'éventuel abandon du Lötschberg. Union artificielle et sans grande consistance contre l'ennemi fédéral et allemand. Alors qu'il faudrait se concerter pour définir ensemble la meilleure manière d'investir dans le secteur des transports en faveur de projets qui soient réellement utiles à cette partie du pays. ■

encore Ruth Dreifuss, dans une parole qui tranche avec ce qu'on a l'habitude d'entendre d'un conseiller fédéral, et malgré le fait que les questions posées, très générales, – l'exercice sans doute veut cela – incitaient à des réponses mesurées.

Cohérence éthique

Chez elle, point de rupture entre le politique et la vie, entre la sphère professionnelle et l'ethos de tous les jours. Voilà peut-être l'apport le plus grand des femmes qui parviennent à ce niveau de responsabilités. S'il y a des conditions-cadre à respecter, c'est celles du bonheur, de l'harmonie. Il y faut pas mal de ténacité. Comme lorsque Ruth Dreifuss, à 11 ans, parce que son maître s'était permis des remarques antisémites, rédige à son intention, sur un cahier, une *Histoire du peuple juif*. D'où le choix du socialisme, contre la barbarie, d'un socialisme non révolutionnaire, et aussi le choix d'une société «sans héroïsme». ■

*Plans Fixes, c.p. 65, 1401 Yverdon-les-Bains.
Secrétariat: c.p. 119, 1180 Rolle.

Le budget fédéral

(ag) Le déficit sera de 4,3 milliards, annonce-t-on. Mais les esprits critiques remarquent que certaines «dépenses», en réalité des prêts, ne transiteront pas par les comptes pour 2 milliards. C'est nouveau dans la pratique fédérale.

C'est, une fois de plus, l'occasion de remarquer que la Confédération n'a pas le même système comptable que toutes les autres collectivités (cantons et communes) qui ont harmonisé la présentation de leurs finances.

La Confédération ne pourrait-elle pas faire concorder sa compatibilité avec celle des cantons? ■

MÉDIAS

Malgré un recul du tirage aussi bien de *Blick* que de *SonntagsBlick*, le rédacteur en chef assure que la «boulevardisation» de ces journaux sera poursuivie. Une régionalisation pourrait, une fois de plus, être tentée dans la région zurichoise.

Iwan Rickenbacher, ancien secrétaire général du PDC suisse, actuellement directeur d'une agence de relations publiques, vient de publier un livre en allemand sur la communication politique.

Ne soyez pas surpris, si vous voyagez, de découvrir au Costa Rica un hebdomadaire de langue allemande intitulé *Costa Rica aktuell* qui paraît depuis quatre ans. Un hebdomadaire de langue anglaise, *The Tico Times* a été fondé, lui, en 1956. Vous pouvez aussi lire la presse locale, en espagnol.

L'exclusion, une question de territoire

L'exclusion sociale, la «dénoncer vigoureusement», noterait un moderne «Dictionnaire des idées reçues». Selon Pierre Rosanvallon¹, elle est encore aujourd'hui traitée d'abord comme une question posée en relation avec le temps.

L'aide aux exclus, aux exclus du travail comme aux autres, est envisagée seulement comme une intervention sociale limitée dans le temps. Il s'agit de dépanner ceux qui se retrouvent temporairement en difficulté.

En effet, la crise est encore largement considérée depuis ses débuts comme une crise conjoncturelle destinée à ne durer qu'un temps. D'autant plus que la Suisse est entrée dans cette crise en deux étapes, au milieu des années 70 puis au début des années 90, ce qui sans doute a amorti le choc et entraîné vers le bas l'évaluation de sa gravité.

En attendant la fin de la crise, on en profite pour tenter d'améliorer la formation des sans-travail, car il est entendu qu'elle doit se résorber et qu'avec la reprise, annoncée sans cesse pour demain par tout le monde, les sans-travail réintégreront le régime commun.

Mais les faits sont têtus et aujourd'hui, malgré les instituts de prévision en tout genre qui en annoncent la fin, la crise s'impose de plus en plus comme une crise structurelle, l'intervention sociale temporaire perdure pourtant, le provisoire s'installe et tend à devenir permanent. Or, si la permanence de l'instabilité est la perspective d'avenir, cela signifie que l'exclusion sociale va changer d'environnement. D'un environnement se référant au temps, elle va passer dans un environnement se référant à l'espace, au lieu.

Chasser les SDF

La continuation, sans fléchissement notable, de la crise structurelle que traversent l'économie et le social, une crise excluant en Europe des millions de personnes du travail, fait passer lentement mais inexorablement cette question de la mobilité du temps à la permanence de l'espace. Ceux qui à la faveur de la crise prédisaient une société à deux vitesses, dont les amis du philosophe Henri Lefèbvre² pour qui, depuis le milieu des années 60, l'espace est l'enjeu dominant des luttes sociales, ne sont pas aujourd'hui surpris par cette évolution où deux vitesses, deux mondes s'inscrivent plus que jamais sur le territoire.

Lorsque des maires de grandes villes de France prennent des dispositions anti-mendicité, c'est bien d'espace qu'il s'agit. Leurs mesures tendent à faire disparaître de l'objectif du Nikon touristique, de sortir d'un site fameux, les «sans domicile fixe» et autres exclus, donc de les obliger à aller physiquement ailleurs, à se déterritorialiser, pire à se mettre en ghetto.

Michel Crépeau (radical) justifie sa décision d'interdire la mendicité dans les rues de La Rochelle, ville dont il est le maire, avec des arguments qui prennent comme cible les abus de certains SDF, «de bandes organisées, malades de drogue et d'alcool, armées de couteaux et accompagnées de chiens sales à l'aspect inquiétant...»³. Des arguments d'ordre, sous le couvert d'un pseudo bon sens, dont il ne reste que des mesures policières. Alors que l'extrême-droite monopolise la réponse à cette question, il n'est pas nécessaire de s'en inspirer.

Redistribuer le territoire

Il est par contre intéressant de prendre en compte ce qui se déroule sur un tout autre terrain et parle aussi de territoire: celui des mouvements d'occupation de bâtiments d'habitation laissés vides ou l'abandon par la spéculation immobilière ou par la passivité des administrations publiques. L'objectif de nombreux militants de ces mouvements de squatters n'est pas seulement une réponse à la question du logement mais aussi la défense et l'illustration de ce qu'ils appellent une alternative, un autre mode de vie. Une manière qu'ils estiment efficace de vivre des conditions d'existence relativement précaires mais assumées, plutôt que d'être rattrapés par la précarité que véhicule la crise.

Aujourd'hui, si l'on veut traiter de l'exclusion, il ne faut pas s'arrêter seulement sur la proposition-revendication du partage du travail. La réinsertion par le travail semble être une voie que le type de crise que nous traversons rend très difficile: En effet, si le travail ne revenait pas, comme le suggère Robert Castel⁴? C'est pourquoi il est temps d'envisager une redistribution du territoire et des lieux. Une redistribution faite d'ouverture et de mélange, s'opposant à celle de l'exclusion, qui se traduit par le rejet et la ségrégation. ■

Daniel Marco

¹ Pierre Rosanvallon, «La révolution du droit à l'insertion», in: *Magazine Littéraire* n° 334, juillet-août 1995.

² *Espace et sociétés*, n° 76, «Actualités de Henri Lefèbvre», Editions l'Harmattan Paris 1994.

³ in: *Le Monde* 13-14.8.1995.

⁴ Robert Castel, «L'avènement d'un individualisme négatif», in: *Magazine Littéraire*, n° 334, juillet-août 1995.

Le *Magazine Littéraire* de juillet-août 1995 a comme thème principal les exclus.

A vos montagnes!

REPÈRES

Musée Jenisch, Vevey
A chacun sa montagne.

Jusqu'au 5 novembre.
Le catalogue rassemble divers textes dont ceux des artistes contemporains exposés, ainsi qu'une contribution passionnante de l'historien de l'art Gérard Le Coat.

Un concours de gravures a permis en outre de rassembler les œuvres de 32 artistes sur ce thème, gravé dans le bois, le cuivre, ou la pierre, en petit format.

La plupart des œuvres proviennent de collections privées, donc peu souvent exposées. Une raison supplémentaire pour aller à Vevey.

(vb) Le CAS (Club alpin suisse), institution helvétique forte de 85 000 membres, d'autant de piolets et de sacs à dos, a jeté pour sa 20^e exposition un regard neuf sur la montagne. Il a demandé à la Conservatrice-adjointe du Musée Jenisch, Laurence Rippstein, de concevoir cette exposition en s'écartant de la représentation convenue ou pittoresque propre aux «vues», exécutées par les petits maîtres d'avant la carte postale.

Ce que les tableaux de ports de mer et scènes de pêche sont aux Bretons ou les oliviers et les champs de lavande à la Provence, la montagne l'est aux Suisses. Assumons donc. Elle l'est à tel point qu'elle a traversé la plupart des courants picturaux des 19^e et 20^e siècles. Comment Klee ou Tal-Coat voient-ils la montagne, ou plutôt que leur inspire-t-elle? Quelles recherches formelles poursuivait Hodler, quelle quête de lumière hantait Segantini ou les Giacometti, le père, le cousin, et Alberto, dans le Val Bregaglia, berceau de la famille? A quels tourments intérieurs correspond le Cervin de Kokoschka, aux traits de couleur fulgurants? Certaines montagnes, plus que d'autres, portent au défi pictural. On connaît l'Eiger, le Mönch et la Jungfrau, tels que les a vus Hodler, ainsi que le Niesen, baigné dans des tons pastels.

Effrayante nature

Qui n'est pas tombé un jour sur des reproductions de gravures anciennes, visions de la montagne effrayantes, marquées par un romantisme exacerbé? Un spécimen de cette dramatisation de la nature est au Musée Jenisch. On y voit un dragon surgissant d'une paroi pour terroriser quelques pauvres voyageurs et leur mulet, dans le défilé des Schöllenen (Arnold Böcklin, 1870).

La vision idyllique d'une harmonie originelle, d'une pureté que la civilisation industrielle des villes ne contaminera jamais, d'un regard rousseauiste sur la nature, a déversé sur la montagne un trop plein de sentimentalité. Voilà enfin la montagne débarrassée de toutes ces bonnes intentions. Le mystère qu'elle recèle, son oppressante présence parfois, parle plus à l'âme, dans la montagne noire de l'Iranien Farhad Ostovani, que dans les mises en scène théâtralisées.

Quant à la montagne célébrée en tant que telle (tout un courant pictural magnifiant les Alpes et la vie rupestre a accompagné la prise de conscience d'un sentiment national), elle nourrit le souffle iconoclaste et plein d'énergie de Samuel Buri, qui use abondamment du rose bonbon et du vert pistache pour traduire son image de la montagne. Le Bernois, qui a le sens de l'humour («ici peignit Ferdinand Hodler»), fait dégouliner de bleu un autre panorama. Que la montagne est joyeuse avec lui. ■

Guillocheur-géologue

(jg) *Auguste Jaccard 1833-1895, horloger jurassien et géologue, une biographie.* Une de plus, écrite par une descendante soucieuse de ses racines. Le tableau classique, l'ouvrier autodidacte, le Jura ouvert sur le monde, les conférences de Bakounine; un livre que nous avons ouvert en bâillant presque d'avance. Eh bien, pas du tout! Cet ouvrage est un petit joyau de la biographie historique, par la qualité des documents présentés et l'utilisation des archives¹.

Auguste Jaccard est né à Ste-Croix, Jura vaudois. Le père est paysan et guillocheur, plus tard guillocheur tout court, au Locle. Le fils suivra ses traces, apprendra le même métier. Adolescent, il commence à se passionner pour la géologie et les traces de fossiles, nombreuses aux abords des Gorges de la Covatannaz. Il notera dans son mémorial, écrit quelques années plus tard: *premières notions de géologie, les ammonites, les huîtres et les térébratules, témoins du déluge.* Darwin n'est pas encore passé par là.

La réussite de l'autodidacte

A 18 ans, sa collection se monte à 160 échantillons. A la fin de sa vie, il en aura 28 000! Il commande ses premiers manuels de géologie, entre en contact avec le monde académique en envoyant par la poste des échantillons de fossiles. Il adhère à la Société neuchâteloise des sciences naturelles.

Son métier de guillocheur fait de lui un dessinateur minutieux. Il sera chargé quelques années plus tard de l'exécution d'une partie de la carte géologique de la Suisse. Il publie sous forme de trois volumes les matériaux pour l'exécution de la carte du Jura vaudois et neuchâtelois. Son nom restera dans l'histoire de la paléontologie: une tortue fossile découverte en 1859 aux Geneveys portera le nom de *Emys Jaccardi*. Auguste Jaccard, toujours autodidacte, toujours guillocheur, sera plus tard professeur à l'Académie de Neuchâtel, docteur honoris causa de l'Université de Zurich. Il finira tout de même par abandonner son atelier pour vivre de sa charge de professeur.

A la fin de sa vie, il se met en quête de pétrole. Il tombe en 1893 sur une communication faisant état de la découverte et de l'exploitation du pétrole, à Pechelbronn en Alsace, seul site d'Europe où l'on exploite l'huile de naphte. Il pense qu'il doit être possible d'en découvrir entre Chavornay et Orbe. Le terrain s'y prête. Le Conseil d'état vaudois accorde une autorisation de recherche d'hydrocarbures le 11 septembre 1894. Auguste Jaccard meurt 4 mois plus tard et le projet sera abandonné. ■

¹ Madeleine Jaccard, *Auguste Jaccard 1833-1895, Les cahiers du balcon du Jura*, Journal de Ste-Croix, 1995.